



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants :27
Voix favorables : 27
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17/12/2019

DÉLIBÉRATION
n° CA 2019 - 122

relative au plafond d'emplois 2019 liés au budget initial de 2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles article R719-51 à R719-112,

Vu le décret 2013-756 du 19 mars 2013,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le plafond d'emplois lié au budget initial de l'exercice 2020 :

Plafond emplois Etat	1 030
Plafond emplois sur ressources propres	205,7
Plafond global	1 235,7

Le tableau des emplois est annexé à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA
